

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@barfleur.fr

A R R Â T É M U N I C I P A L N° 2025-74-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de réservation de places de stationnement de l'entreprise Philippe GODAN, pour le déchargement et le chargement de matériaux, gravats et autres depuis le 57 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

A R R Â T E :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking en face du 57 Rue Saint Nicolas à compter du lundi 10 novembre 2025 jusqu'au lundi 15 décembre 2025 inclus afin de permettre le stationnement et l'ouverture des portes arrière du véhicule de l'entreprise.

Article 2 : L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 07 novembre 2025

Le Maire
Christiane TINCELIN

